

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Action sociale

DÉCLARATION DU SÉNÉGAL

78^{ème} session de l'Assemblée mondiale de l'OMS

Point 21.4 de l'ordre de jour	Barème des contributions pour 2026-2027
Document	A78/22
Action attendue	☐ Examiner le projet de resolution ☐ Adopter le barème des contributions des Membres et des Membres associés pour l'exercice 2026-2027
Durée	4mn

**Madame la Présidente,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Distingués Délégués,**

Le Sénégal a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des 47 États Membres de la Région Afrique de l'OMS.

La Région Afrique salue la production du rapport du Directeur général relatif au Barème des contributions pour 2026-2027

Nous notons les propositions faites pour l'exercice 2026-2027.

Toutefois, suite à l'annonce de retrait des États-Unis de l'OMS, nous demandons au Secrétariat d'apporter des clarifications sur l'application de ce barème avec les 22% de contributions des États-Unis. Le cas échéant, le secrétariat est invité à partager les mesures de mitigation en cours de mise en œuvre et leurs résultats.

Par ailleurs, la Région Afrique réitère son engagement pour l'augmentation des contributions fixes afin de contribuer au financement durable de l'OMS.

À ce titre nous invitons les États membres à verser leurs contributions annuelles dans les délais afin de faciliter le fonctionnement optimal de notre Organisation.

La Région Afrique invite l'Assemblée mondiale à adopter le projet de résolution relatif à l'application de l'article 7 de la Constitution au cours des prochaines réunions des organes directeurs de l'OMS.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.